



Tourcoing

Hôtel de Ville

10 place Victor Hassebroucq
BP 80479
59208 Tourcoing Cedex
Tél. : 03 20 23 37 00
Fax : 03 20 23 37 99

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU NORD
VILLE DE TOURCOING

Délégation de fonction et de signature à
Madame HUSSENET Coralie, Conseillère
Municipale déléguée auprès du Maire

DGA Ressources Internes et
Modernisation
Direction de la Commande Publique,
des affaires Juridiques et Immobilières
DCPAJI_AR2023_0086

Nous, Doriane BECUE, Maire de la Ville de Tourcoing,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et particulièrement l'article L. 2122-18 conférant au Maire le pouvoir de déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses Adjointes et à des membres du Conseil Municipal ;

Vu le procès-verbal de l'élection du Maire le 13 septembre 2020 ;

Vu la délibération n° 5 du 13 septembre 2020 portant délégation de compétences du Conseil Municipal au Maire, conformément aux dispositions de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant qu'il advient pour la bonne marche des affaires communales d'attribuer à Madame HUSSENET Coralie, Conseillère Municipale déléguée auprès du Maire, une délégation de fonction et de signature ;

ARRETONS

ARTICLE 1 : Délégation de fonction et de signature est attribuée, sous notre surveillance et notre responsabilité à **Madame HUSSENET Coralie**, Conseillère Municipale déléguée auprès de Madame le Maire en charge **des Foires et des Marchés**.

ARTICLE 2 : En l'absence ou en cas d'empêchement de **Monsieur Christophe BLOMME**, Adjoint au Maire **aux Commerces et marchés, foires et occupations commerciales du domaine public communal**, les champs de délégation impliquent l'initiative, la préparation, la mise en œuvre et le suivi des orientations et projets municipaux, la coordination des différents acteurs et intervenants, la participation aux travaux des instances, comités et commissions, et réseaux d'information.

En l'absence ou en cas d'empêchement de **Monsieur Christophe BLOMME**, Adjoint au Maire **aux Commerces et marchés, foires et occupations commerciales du domaine public communal**, **Madame HUSSENET Coralie**, reçoit également délégation de signature dans le champ de sa délégation pour :

- Toutes correspondances, pièces administratives, dans le champ de cette délégation ;

- Les conventions approuvées par délibération du conseil municipal et conclues avec les différents partenaires de la Commune ;
- Les bons de commande qui procèdent de l'exécution d'un marché ou accord-cadre, les factures en attestation du service fait, les certificats ;
- Les arrêtés municipaux nécessaires à la bonne organisation de la vie commerciale communale (actes relatifs aux foires et marchés, ventes dites au déballage, les autorisations exceptionnelles de vente de marchandises (dimanches, jours fériés sur la voie publique...)) ;
- Dans le cadre de l'exercice des pouvoirs de police du Maire, tout acte de nature à réglementer l'organisation et à assurer le bon fonctionnement de la vie commerciale communale dont notamment les foires et marchés ;
- Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants et ce, dans la limite de 10 000€ HT et lorsque les crédits sont inscrits au budget.

La signature sera précédée de la mention « Pour l'Adjoint absent ou empêché et par délégation du Maire ».

ARTICLE 3 : Madame la Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- Inscrit au registre des actes de la Commune ;
- Transmis à Monsieur le Préfet du Nord, Préfet des Hauts-de-France ;
- Transmis à Madame la Trésorière de TOURCOING ;
- Notifié à l'intéressé délégataire.

ARTICLE 4 : La date de notification fait courir le délai de deux mois de recours contentieux contre le présent arrêté devant le Tribunal Administratif de LILLE, 5 rue Geoffroy Saint-Hilaire, CS 62039, 59014 LILLE CEDEX. Le Tribunal peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr. Cet arrêté peut également faire l'objet d'un recours gracieux devant Madame le Maire, dans les mêmes conditions de délai.

Fait à TOURCOING, en l'Hôtel de Ville, le **29 DEC. 2023**

Doriane BECUE
Maire de Tourcoing

Signature et paraphe du Conseiller Municipal délégué :

Caroline HUSSENET



Accusé réception en Préfecture le : **29 DEC. 2023**

Publié sur le site internet le : **29 DEC. 2023**

BUDGET PRIN

Service de Contrôle de Légalité

Acte n° : DAJI_AR2023_086 avec 0 pièce(s) jointe(s)
Date de décision : 29/12/2023
Objet : Délégation de fonction et de signature à Madame Coralie HUSSENET

Nature : Arrêtés réglementaires

Matière : Institutions et vie politique - Delegation de fonctions

Date de télétransmission : 29/12/2023 Agent de transmission : AUTOMATE

Acte : DCPAJI_AR2023_0086 - D_l_gation de fonction et de signature _ Madame Coralie HUSSENET.pdf

Annexes :

Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL

12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Accusé de Réception

LA PREFECTURE
DEPARTEMENT 059

Identifiant de l'acte : 059-215905993-20231229-DAJI_AR2023_086-AR

Date de réception de l'acte par la Préfecture : 29/12/2023

